



**Hervé STASSINOS**

*Maire du PRADET*

*Vice-président de Toulon Provence Méditerranée*

<b>COMMUNIQUE PRESSE</b>		<b>Janvier 2019</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Lancement de la campagne de recensement 2019</b>	

## **Le recensement, c'est parti !**

Du 17 janvier au 23 février 2019, 8% des Pradétans recevront la visite des agents recenseurs formés par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des études économiques) et recrutés par la commune.

- **Qu'est-ce que le recensement ?**

Le recensement permet de connaître le nombre d'habitants en France, et d'établir la population officielle de chaque commune. Les résultats des enquêtes permettent de collecter des informations précises sur les administrés, pour ensuite définir la participation de l'Etat dans le budget des communes.

Ils permettent aux collectivités de prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et de déterminer les moyens de transports à développer, aux entreprises à mieux connaître leurs clients et aux associations à mieux répondre aux besoins de la population.

- **Comment ça marche ?**

**Par internet, c'est simple et gratuit :**

Lors de sa visite, l'agent recenseur vous remet la notice sur laquelle figurent vos identifiants nécessaires à la procédure numérique.

**Vous ne disposez pas d'accès internet :**

Si vous souhaitez répondre à l'enquête en ligne, vous pouvez utiliser l'ordinateur mis à disposition du public à l'accueil de votre mairie.

Si vous ne souhaitez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires format papier à remplir et à lui remettre ultérieurement.

- **Faut-il se méfier ?**

Le recensement est encadré par des procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), qui a pour mission de protéger les informations personnelles des consommateurs et de lutter contre les usages abusifs de leurs données informatiques.

Les questionnaires ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Important :**

L'INSEE met en garde contre des arnaques et rappelle quelques règles de base pour ne pas être la cible d'opérations malveillantes. Sachez que l'organisme vous prévient par courrier quelques jours avant la visite des agents, qui sont tous équipés d'une carte tricolore avec leur photographie et la signature officielle de M. Le Maire.